

Lettre à nos frères prêtres

N° 25- mars 2005

Lettre trimestrielle de liaison
de la Fraternité Saint-Pie X avec le clergé de France

Décès de
Jean-Paul II

L'HEURE EST A LA PRIERE

Le deuil marque ces lignes. Elles sont écrites au lendemain de la mort de Jean-Paul II, et sans doute vous parviendront-elles alors que son successeur sur le chaire de Pierre aura été élu. L'heure n'est pas aux considérations, mais à la prière.

A la prière pour le souverain pontife défunt en tout premier lieu. En cette heure où tout homme se présente devant Dieu, chargé de ses mérites mais aussi de ses responsabilités, nous ne pouvons qu'invoquer le Père des miséricordes pour le repos de l'âme de ceux qui nous ont quittés. C'est ainsi qu'en chacune des maisons de la Fraternité Saint-Pie X, une messe de Requiem a été célébrée pour le pontife défunt. Vous trouverez ci-après le communiqué de presse que notre Fraternité a fait paraître le soir même de la mort de Jean-Paul II.

Bien évidemment, notre prière va encore au collège cardinalice, afin que de son sein sorte le saint pape dont l'Eglise a besoin. Plus que jamais en ces temps d'« apostasie silencieuse » (Jean-Paul II, *Ecclesia in Europa*), il faut à notre Eglise catholique des ministres clairs et fidèles en leur doctrine qui, loin de prêcher des conceptions personnelles, se font les humbles dispensateurs d'une vérité qui n'est pas leur ; des ministres enflammés d'une charité aussi respectueuse d'autrui que désireuse de l'amener à la vérité tout entière, c'est-à-dire à l'Eglise catholique, unique gardienne de la Révélation divine, unique dispensatrice des grâces de la Rédemption ; des ministres enfin dont la vie quotidienne, toute de vertu, ne soit plus qu'un long rayonnement de la Rédemption, appliquée quotidiennement sur nos autels.

Fidélité dans l'enseignement et la transmission de la foi ; zèle éclairé de la charité ; intégrité de la vie personnelle : c'est en ces trois domaines que chacun d'entre nous, ministres de Dieu, serons jugés au soir de la vie. L'Ecriture ne l'a que trop dit : de l'intendant des mystères de Dieu, il sera demandé d'être trouvé fidèle (1 Co, 4, 2), pasteur éclairé qui mène les brebis aux verts pâturages (Jn 10, 9) plutôt que de ces aveugles (Mt 15, 14) qui disent à la brebis égarée « paix, paix, là où il n'y a pas de paix » (Ez 13, 10), ministres intègres enfin, c'est-à-dire tout à l'opposé de ceux qui disent et ne font pas (Mt 23,3). Puissent ces circonstances douloureuses pour l'Eglise entière nous inciter chacun à nous considérer en vérité sous le regard du Seigneur.

Abbé Régis de CACQUERAY

Editorial

p. 1 – L'heure est à la prière, par M. l'abbé R. de Cacqueray

L'année de l'Eucharistie

p. 2 – Le père Kolbe, figure eucharistique de sainteté sacerdotale d'après Mgr Bagnard
p. 4 – La Messe au cœur de l'Eglise, ou l'année de l'Eucharistie avec Mgr Lefebvre

Mais aussi

SPIRITUALITE SACERDOTALE

Une figure eucharistique de sainteté sacerdotale, le Père Maximilien Kolbe

Ces quelques lignes sont en grande partie inspirées d'un long article de Mgr Guy Bagnard, Evêque de Belley-Ars, paru voici un an dans la revue diocésaine Eglise des Pays de l'Ain (n°8, 23 avril 2004).

Au mois de juillet 1941, une scène désormais connue se déroulait dans le camp d'Auschwitz. Un prisonnier s'étant évadé du camp, tous avaient été rassemblés le lendemain matin ; dix d'entre eux furent sélectionnés pour mourir dans le bunker de la faim, en guise de représailles. C'est alors qu'un homme sortit des rangs. Arrivé devant le colonel qui vociférait, il adressa calmement sa demande : « *Je voudrais mourir à la place du prisonnier Gajowniczek ; il a une femme et des enfants. Moi, je n'en ai pas* » – « *Qui es-tu ?* » hurle l'officier. « *Je suis prêtre catholique* ».

En cet instant sublime, décliner son identité, ce n'était pas dire son nom, sa nationalité ou ses origines. Pour cet homme, c'était dire : *je suis prêtre catholique*. Car en cet acte, l'homme n'était plus que prêtre, prêtre catholique. Il faisait en effet intégralement corps avec le sacrifice eucharistique qui est au cœur du sacerdoce catholique. En union à la divine victime qui chaque jour par sa bouche renouvelait son oblation sur l'autel, il offrait à son tour sa propre vie pour le salut de ses frères. Il ne faisait plus qu'un avec le sacrifice eucharistique, son sacerdoce allait le consumer.

Trente ans plus tard, ce prêtre, Maximilien Kolbe, était béatifié. C'était le 17 octobre 1971, alors que l'ordre sacerdotal était profondément ébranlé. Les entrées au séminaire étaient en chute libre, le célibat consacré vivement contesté, et nombre de prêtres abandonnaient leur sacerdoce. Face à cette terrible crise qui ne faisait que poindre, l'Eglise ne voulut pas se confiner à des solutions de type fonctionnel, organisationnel, issues d'analyses socio-politiques. En proposant pour modèle la figure du père Kolbe, elle apportait au contraire une réponse concrète. Dans la mesure où, à l'instar du père Kolbe, chaque prêtre ferait du sacrifice eucharistique le cœur de sa journée comme de sa prédication, alors sonnera le tocsin de la crise du clergé, et à nouveau les vocations afflueront.

Ce message est d'une actualité brûlante. Du sacrifice, qui ose encore parler ? Qui ose le prêcher ? L'un des entretiens de Jean Guilton avec Paul VI, daté du 18 septembre 1969, dénonce cette carence d'une manière cruelle :

- Paul VI : « *Ce qui fait qu'un jeune homme hésite avant d'entrer au séminaire, c'est qu'on ne sait plus pourquoi on se fait prêtre. Il faudrait restaurer ce que je puis nommer la finalité du sacerdoce ! Comment un laïc voit-il les moyens de conjurer cette crise, surtout chez vous ?* »

- Jean Guilton : « *Mao enseigne à des millions de jeunes la pauvreté, la chasteté, l'obéissance. Et nous parlons de liberté, d'épanouissement humain.* »

On admettait qu'un jeune, dans la Chine de Mao, offrît sa vie pour le chimérique idéal du communisme, mais on doutait qu'un jeune d'Europe pût suivre le Christ dans la radicalité de son sacrifice, sacrifice dont on avait presque honte !

Ce n'est pas en banalisant la figure du prêtre qu'on la multipliera et qu'on la fera aimer. C'est, au contraire, en allant sans détour à ce qui en fait le cœur – le sacrifice eucharistique – qu'elle parlera d'elle-même et qu'à nouveau elle mettra la jeunesse en mouvement.

DECES DE JEAN-PAUL II

Communiqué de presse de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X

Menzingen, ce Samedi de Pâques, 2 avril 2005

Le Supérieur Général de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X et ses deux Assistants généraux auxquels s'associent tous ses membres : évêques, prêtres, frères, sœurs, ainsi que les fidèles, s'unissent à la prière de l'Eglise universelle à l'annonce de la disparition du Saint-Père, le Pape Jean-Paul II, et confient son âme à la miséricorde de Dieu le Père et à l'intercession de la Très Sainte Vierge Marie.

Dans toutes les maisons de la Fraternité, une Messe de Requiem sera célébrée pour le repos de l'âme du Saint-Père.

La Fraternité Saint-Pie X, fondée par Monseigneur Marcel Lefebvre, salue les batailles menées par Karol Wojtyla pour la défense de la vie et son engagement sur le plan moral. Mais elle se sent aujourd'hui le devoir de redire qu'elle a toujours réprouvé l'engagement inlassable du pape Jean-Paul II pour l'œcuménisme, engagement qui a conduit à un affaiblissement de la foi et de la défense de la vérité.

La Fraternité est consciente des tâches surhumaines qui attendent le futur Pontife et prie le Saint-Esprit d'éclairer les cardinaux. Elle espère que le nouveau Vicaire du Christ pourra reprendre avec une main sûre le timon de l'Eglise et porter remède aux dommages survenus dans le sillage du concile Vatican II : l'unité liturgique et l'unité de la foi ont éclaté et des erreurs doctrinales se sont diffusées dans tout le clergé.

Dans cette attente et cette espérance, l'heure est à la prière pour celui qui vient d'entrer dans son éternité.

S. Exc. Mgr Bernard Fellay
Supérieur Général de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X

La prière habituelle des membres de la Fraternité Saint-Pie X pour le Pape, c'est :

- La célébration quotidienne de la Messe où le Pape est nommé, ainsi que l'évêque diocésain.
- Une adoration perpétuelle par laquelle, depuis 1988, le sacrement est chaque jour exposé huit heures durant en chacune de nos maisons tour à tour, et ce pour les grandes intentions de l'Eglise.
- En chaque Salut du Saint-Sacrement (une fois par semaine au moins dans chaque maison) l'oraison publique pour le Pape.

A ces prières communes, chaque membre est libre d'ajouter en privé sa part propre, selon les inspirations de son cœur.

L'année de l'Eucharistie à la suite de Mgr MARCEL LEFEBVRE

« Que le saint sacrifice de la messe soit la source de votre spiritualité, la source de votre joie, la source de votre bonheur. » *En fondant la Fraternité Saint-Pie X, Mgr Lefebvre n'a pas voulu lui donner de spiritualité propre, sinon celle du saint sacrifice de la Messe. C'est qu'il avait lui-même intimement pénétré l'insondable richesse du sacrifice eucharistique. Extraits tirés des conférences spirituelles qu'il aimait donner à ses séminaristes.*

Le Crucifix, ou l'amour sculpté

« Il n'y a rien d'aussi grand, rien d'aussi beau, dans toute l'histoire de l'humanité, que le dernier soupir de Notre Seigneur Jésus-Christ, que l'oblation de l'âme de Notre Seigneur Jésus-Christ à son Père. C'est au moment même où il a expiré, que tout a été consommé. Notre-Seigneur l'a dit lui-même : « *Consummatum est, tout est consommé* », mon amour a été exprimé parfaitement à mon Père. « *Pater, in manus tuas commendo spiritum meum, Père, je remets mon âme entre vos mains* ». Notre-Seigneur pouvait-il faire quelque chose de plus grand, de plus sublime ? Cet acte d'amour, de charité, de la part du Fils de Dieu envers son Père, a rendu une gloire infinie à Dieu, à la Trinité sainte, et nous a ouvert les portes du Ciel. Quelle chose admirable ! Et cet acte est renouvelé, sur nos autels ; c'est cela qui continue sur nos autels : l'acte d'amour infini de Notre-Seigneur vis-à-vis de son Père, rendant gloire à son Père. Nous devons nous associer à Notre Seigneur Jésus-Christ pour rendre gloire aussi au Père céleste, à la Trinité sainte, par Notre Seigneur Jésus-Christ, avec Notre Seigneur Jésus-Christ, en Notre Seigneur Jésus-Christ. » (9 septembre 1978)

« Le crucifix, c'est l'amour sculpté, l'amour vivant, sur la croix. On comprend alors le désir qu'ont eu toutes les âmes saintes d'assister au saint sacrifice de la messe, d'y participer afin de revivre le Calvaire, de revivre ce que la très sainte Vierge Marie a vécu. » (14 septembre 1975)

La messe au cœur de l'Eglise

« Pour notre justification, pour notre sanctification, Jésus organisera tout autour de cette fontaine de vie qu'est son sacrifice du Calvaire. Il fonde l'Eglise, il transmet son sacerdoce, il ins-

titue les sacrements, pour faire part aux âmes des mérites infinis du Calvaire. Or ce sacrifice du Calvaire devient sur nos autels le sacrifice de la messe, qui, en même temps qu'il réalise le sacrifice de la croix, réalise aussi le sacrement de l'Eucharistie, qui nous rend participants à la divine victime, Jésus crucifié. C'est donc autour du sacrifice de la messe que s'organisera l'Eglise, Corps mystique de Notre-Seigneur, que vivra le sacerdoce pour édifier ce Corps mystique, par la prédication qui attirera les âmes à se purifier dans les eaux du baptême pour être dignes de participer au sacrifice eucharistique de Jésus, à la manducation de la divine victime, et s'unir ainsi toujours plus à la Trinité sainte, inaugurant déjà ici-bas la vie céleste et éternelle. » (Itinéraire spirituel, pp. 59-60)

« La Préface est une prière de louange qui nous fait entrer dans cette partie qu'on pourrait presque dire céleste de la messe. L'Eglise invite le prêtre et l'assemblée avec lui, à s'élever au-delà de toutes les préoccupations terrestres, de toutes les choses temporelles, pour se trouver un peu dans un moment d'éternité. Les prières qui vont suivre préparent les paroles de la consécration qui produisent un effet immuable voulu par Notre-Seigneur, un effet tellement important, tellement capital pour notre sanctification, pour la sanctification des âmes, pour la gloire de Dieu, pour la sanctification des familles, la sanctification des cités. C'est vraiment ce qu'il y a de plus beau, de plus grand, de plus sublime dans l'histoire de l'humanité, dans l'histoire de l'Eglise. Cet instant est une manifestation si importante, si grande de la charité de Notre-Seigneur pour nous, que l'Eglise nous met dans cette atmosphère d'éternité. » (26 juin 1976)

La messe au cœur de la civilisation chrétienne

« La liturgie est vraiment le sein de l'Eglise où les âmes trouvent la nourriture complète, l'aliment parfait de leur vie spirituelle, l'enseignement de la vérité, l'appréciation des vraies valeurs et leur hiérar-

chie, l'apprentissage de toutes les vertus. C'est dans l'ambiance de la liturgie que sont nés les écoles, les hôtels-Dieu, les hospices, la formation des clercs, l'apprentissage de la culture et des métiers, les sciences et les arts *in novitate spiritus*. L'histoire de la civilisation chrétienne trouve son fondement et son développement, sa vitalité dans la grande prière publique de l'Église qui infuse l'esprit de charité, l'esprit de justice à ceux qui en vivent. Toutes les initiatives charitables et saintes ont leur origine dans l'esprit qui nous est donné par les sacrements et le sacrifice de l'autel. » (25 mars 1963)

« J'ai pu voir ces villages de païens devenus chrétiens se transformer non seulement, je dirais, spirituellement et surnaturellement, mais se transformer physiquement, socialement, économiquement, politiquement, se transformer parce que ces personnes, de païennes qu'elles étaient, étaient devenues conscientes de la nécessité d'accomplir leur devoir, malgré les épreuves, malgré les sacrifices, de tenir leurs engagements et en particulier les engagements du mariage. Et alors, le village se transformait peu à peu sous l'influence de la grâce du saint sacrifice de la messe, et tous ces villages voulaient avoir leur chapelle, tous ces villages vou-

laient avoir la visite du père. La visite du missionnaire ! Elle était attendue avec impatience pour pouvoir se confesser et communier ensuite ». (23 septembre 1979)

« Dans la mesure où les prêtres ne célèbrent plus le saint sacrifice de la messe, dans cette mesure-là, notre civilisation chrétienne est réduite à néant. » (5 septembre 1976)

La messe, au cœur de la vie du prêtre

« Que la messe vous procure aussi, au-delà de la joie, cette paix inaltérable. Si votre foi, votre doctrine, votre spiritualité, sont fondées sur le saint sacrifice de la messe, vous êtes dans la vérité. On ne peut pas se tromper lorsqu'on est fondé sur le saint sacrifice de la messe. » (15 mars 1975)

« L'essentiel pour le prêtre, c'est la croix, le sacrifice de la messe, le sacrifice du Calvaire. Au cours de ses années de séminaire, le séminariste se prépare à monter à l'autel du sacrifice. Et lorsqu'il est prêtre, c'est du saint sacrifice de la messe qu'il reçoit toutes les grâces de Rédemption pour son apostolat. Voilà pourquoi le cœur, l'objet principal de la dévotion des prêtres de la Fraternité Saint-Pie X, c'est le saint sacrifice de la messe. » (10 avril 1987)

POUR L'AMOUR DE L'ÉGLISE

TEL EST LE TU
TIRE
E UNE NOU
VELLE BOULEE
NON
DE CE MONDE
RECOUVANT
PAR IN ME
LES GRANDES
SERMONS ET
ALLEGATIONS
DE L'OR LÉLÉ
VRE

LE PREMIER
CORRECTION
D'ÉGLISE VIENT
DE PARAITRE
IL EST CONSÉ
CRATIF ET ME
CHRIST ROI
CO ORIGINE

La communion, ou le plus beau rêve du prêtre : donner Notre-Seigneur aux âmes

« Quel plus beau rêve peut faire un prêtre ? Que peut-il faire de mieux ? Donner Notre Seigneur Jésus-Christ ! Il ne peut rien faire de plus grand, de plus riche, de plus surnaturel, de plus divin. Or, quand le prêtre donne-t-il surtout Notre Seigneur Jésus-Christ ? Lorsqu'il donne la sainte Eucharistie aux âmes. Le prêtre prépare les âmes à recevoir Notre Seigneur Jésus-Christ, et il le leur donne : c'est là sa mission. En donnant Notre-Seigneur, il donne le Ciel aux âmes, il leur donne la vie éternelle, il leur pardonne leurs péchés. Il leur donne tout ce qu'il peut y avoir de plus grand, de plus beau. Et Notre-Seigneur a voulu que le prêtre offre d'abord le sacrifice de la croix afin que de ce fruit, les âmes puissent se nourrir. De même qu'Ève a empoisonné l'humanité par le fruit défendu qu'elle a mangé dans le Paradis terrestre, de même le prêtre communique la vie aux âmes par le fruit de cet arbre de la croix qu'est Notre Seigneur Jésus-Christ. Le prêtre donne ce pain de vie, le vrai fruit de la vie éternelle. Les hommes ne pouvaient plus prendre les fruits de l'arbre de vie au Paradis terrestre. Voici désormais l'arbre de la vie éternelle de nouveau revenu sur la terre, et cet arbre nous communique la vie éternelle. Il nous donne le Fils de Dieu lui-même, la vie de Dieu elle-même : gage de notre vie éternelle, gage du Paradis. Que peut faire de plus beau un prêtre ? »

(Mgr Lefebvre, ordination sacerdotale du 22 juin 1974)

LAÏCITÉ :

la lettre de Jean-Paul II aux évêques de France

Quatre-vingt-dix-neuf ans exactement : tel est l'intervalle de temps séparant deux documents, adressés tous deux par des Papes aux évêques de France pour traiter des relations avec l'Etat. Le 11 février 1906, saint Pie X signait son encyclique *Vehementer* relative à la loi française de séparation de l'Eglise et de l'Etat. Le 11 février 2005, Jean-Paul II adressait une lettre à tous les évêques de France, portant sur le même sujet.

Quatre-vingt-dix-neuf ans. La statut pratique de l'Eglise de France a certes bien changé depuis, et Jean-Paul II ne manque pas de le souligner en son 2^{ème} paragraphe. Mais, ce devoir de mémoire accompli, il semble que ce ne soient pas seulement les conditions historiques qui aient changé. Durant ce même laps de temps, le langage de l'Eglise s'est également profondément modifié. Cela apparaît dès le début du 3^{ème} paragraphe de la Lettre de Jean-Paul II, qu'il nous faut apposer "vehementer" – avec une agressivité qui n'est que méthodologique – à côté de la pensée du saint pape Pie X, si l'on veut saisir la profonde originalité du texte de Jean-Paul II :

« Le principe de laïcité, s'il est bien compris, appartient à la doctrine sociale de l'Eglise. Il rappelle la nécessité d'une juste séparation des pouvoirs. »

Jean-Paul II, le 11 février 2005

« Qu'il faille séparer l'Etat de l'Eglise, c'est une thèse absolument fautive, une très pernicieuse erreur. »

Saint Pie X, le 11 février 1906

« *La nécessité d'une juste séparation des pouvoirs* » affirmée par l'un (Jean-Paul II) est considérée par l'autre (Saint-Pie X) comme « *une thèse absolument fautive, une très pernicieuse erreur.* » Avant même de considérer la portée que peuvent avoir ces mots pour chacun, une remarque d'ordre lexical s'impose. Il importe en effet de le reconnaître. Pour la première fois dans un document pontifical, la "séparation" de l'Eglise et de l'Etat est qualifiée de "juste" et de nécessaire ("nécessité"). Saint Pie X avait radicalement rejeté ce mot nous venons de le dire, et les papes qui suivirent allèrent dans le même sens : « *Ce que Pie X a condamné, Nous le condamnons de même* » (Pie XI, encyclique *Maximam gravissimam* instituant les Associations diocésaines en France). Ils utilisaient, par opposition le terme de "distinction des pouvoirs", pour souligner ensuite que ces pouvoirs distincts devaient s'harmoniser en une sage union (cf. Lettre à nos frères prêtres n° 23). Ce n'est qu'avec la récente exhortation apostolique *Ecclesia in Europa* (28 juin 2003) qu'apparaissait un changement de ton : en dénonçant non plus seulement la "séparation" entre l'Eglise et l'Etat, mais seulement la "séparation hostile", le pape sous-entendait qu'il pouvait exister une séparation non hostile, et donc acceptable. La "séparation hostile" dénoncée par *Ecclesia in Europa* s'opposait donc à la "séparation juste" dont il est maintenant fait mention. Dans ce deuxième cas, on parle alors de "collaboration" avec l'Etat, de "relations confiantes", de "coopération" (lettre de Jean-Paul II, § 4).

En somme, il semblerait à première vue que rien n'ait changé quant au fond. Là où les papes parlaient autrefois de "distinction" en vue d'une "harmonieuse union", Jean-Paul II utiliserait simplement les termes plus modernes de "juste séparation" en vue d'une "collaboration". Ce ne serait alors que le ton qui aurait changé, qui de confrontation serait devenu de conciliation, laissant inchangées les conceptions de l'Eglise. Telle est la thèse de Mgr Ricard : « *Ce document n'est pas un texte de combat. Il est un appel au dialogue, une proposition de collaboration.* » (Mgr Ricard, *la Croix* du 28/02/05).

Hélas, pour qui scrute attentivement les deux textes pontificaux, la divergence ne se réduit pas à celle des mots. L'opposition est plus profonde qu'il n'y apparaît. Immédiatement après la phrase susmentionnée, Jean-Paul II ajoute en effet : « *La non confessionnalité de l'Etat, qui est une non-immixtion du pouvoir civil dans la vie de l'Eglise et des différentes religions, permet que toutes les composantes de la société travaillent ensemble au service de tous et de la communauté ecclésiale* »

(Lettre, § 3). La phrase, qui développe l'un des aspects de la séparation supposée "juste", mérite qu'on s'y arrête. L'immense sophisme qu'elle contient est à la base du différend profond qui oppose Jean-Paul II à saint Pie X. Comment peut-on identifier, en toute honnêteté, "non-immixtion du pouvoir civil" et "non confessionnalité de l'Etat" ? Qu'un Etat ne s'arroge pas de pouvoir sur l'Eglise (non-immixtion du pouvoir civil) n'empêche pas que ce même Etat reconnaisse officiellement le vrai Dieu et par là même son Eglise (confessionnalité de l'Etat) ! Aussi saint Pie X, et tous les papes avant lui, s'ils ont évidemment dénoncé l'immixtion de l'Etat dans les affaires internes à l'Eglise, ont également rappelé la nécessaire et bénéfique confessionnalité catholique des états chrétiens, au point de d'estimer comme une faute grave l'acte qui lui serait opposé : « *Que si, en se séparant de l'Eglise, un Etat chrétien, quel qu'il soit, commet un acte éminemment funeste et blâmable, combien n'est-il pas plus déplorable que la France se soit engagée dans cette voie !* » (Vehementer).

Ainsi, quoi qu'il en soit des circonstances pratiques, la doctrine sociale de Jean-Paul II diverge profondément de celle de saint Pie X et de tous les papes qui le précédèrent en ce qu'au lieu de réclamer la confessionnalité de l'Etat, elle estime nécessaire sa non confessionnalité. Que devient alors la supposée collaboration entre ces deux entités ? Simple collaboration de l'Eglise aux intérêts sociaux de l'Etat, vassalisation de la société catholique et de ses fins surnaturelles aux intérêts simplement naturels de l'homme. Mgr Dagens n'hésite pas à la reconnaître : « *Ces formules s'inscrivent dans ce mouvement d'ensemble en fonction duquel, depuis plusieurs décennies et tout particulièrement depuis l'encyclique de Jean XXIII, Pacem in terris, en 1963, l'Eglise catholique ne se contente pas de défendre ses propres droits, mais s'affirme l'avocate de la dignité humaine.* » (Mgr Dagens, la Croix du 15/03/05).

Dès lors, l'irénisme de ce texte pontifical ne peut que surprendre, et certains ne sont pas privés de souligner « le décalage substantiel de ce texte avec les mises en garde répétées de la papauté contre le laïcisme en France et en Europe. Et avec l'inquiétude croissante des personnalités de l'Eglise de France – notamment les cardinaux Lustiger et Barbarin – face à l'hostilité grandissante des pouvoirs publics et la multiplication des discriminations de toutes sortes dont souffrent les catholiques. Il est étrange que ces perceptions de l'archevêque de Paris et du Primat des Gaules soient absentes d'une lettre conçue comme un écho à leur venue à Rome ». Denis Sureau, l'auteur de ces lignes (Chrétiens dans la Cité, n° 162 du 27/02/05), n'hésite pas à attribuer ce fait aux circonstances : « Cette lettre doit être située dans le contexte de la fin du pontificat de Jean-Paul II. Ce n'est

Editions de
Renaissance catholique
10 € l'unité

UN OUVRAGE FONDAMENTAL
EN UN SEUL VOLUME

LE BREV EXAMEN CRITIQUE DU
NOUVEL ORDRE DE LA MESSA ROMANA

Disponible au secrétariat
de la Lettre à nos
frères prêtres

ANALYSE SUR LE VIEU DE LA REFORME LITURGIQUE
DE CE TEXTE EST O UNE ACTUALITE DE LA
MISE EN ŒUVRE DE LA REFORME LITURGIQUE

« L'analyse du "Nouvel Ordo" faite par ces deux cardinaux n'a rien perdu de sa valeur ni, malheureusement, de son actualité. Membre de commissions préparatoires et expert en liturgie au II^{ème} Concile du Vatican, j'ai moi-même vécu de très près les profonds bouleversements qui ont suivi la réforme liturgique. Le décret Sacrosanctum Concilium suggérait une réforme comme on l'entend au sein de l'Eglise catholique, et non un bouleversement accompagné d'une fabrication hâtive de nouveaux rituels. Ces innovations ouvraient beaucoup trop grande la voie à ceux qui, peut-être sans le vouloir consciemment, feront entrer, comme l'a dit notre pape Paul VI, les "fumées de Satan" dans l'Eglise.

« Les résultats de la réforme sont jugés dévastateurs par beaucoup aujourd'hui. Ce fut le mérite des cardi-

naux Ottaviani et Bacci de découvrir très vite que la modification des rites aboutissait à un changement fondamental de la doctrine.

« Heureusement, la messe romaine latine dite de saint Pie V n'a jamais été interdite : les prêtres et fidèles peuvent toujours y puiser la source de la Lex orandi et ainsi vivre fidèlement la Lex credendi. Il est donc louable et utile, comme vous le désirez, de faire de nouveau entendre, trente-cinq ans après, la voix de ces deux princes de l'Eglise, défenseurs de la doctrine, de la Tradition catholique et de la Papauté. »

Alfons M. Card. Stickler, S.D.B.
Cité du Vatican, le 27 novembre 2004

plus un secret : son état de santé ne lui permet plus de maîtriser nombre de décisions et publications soumises à sa signature. »

COURRIER DES LECTEURS

Le dernier dossier que nous consacrons à la laïcité a retenu l'attention de plus d'un lecteur et recut dans l'ensemble de fortes approbations. Nous en citons ici quelques unes. Un petit nombre, néanmoins, s'est désabonné sans plus d'explications.

u: « Merci pour la "Lettre" que je reçois depuis plusieurs années... Merci surtout pour la dernière avec son excellente analyse de la laïcité. Que de vérités à rappeler... Excellent aussi l'éditorial de Mgr Marcus sur la "fonction" essentielle du prêtre. Sans toujours partager vos points de vue, j'adhère assez bien à ce que vous écrivez dans la mesure où ce n'est ni excessif, ni agressif... mais toujours au service de la vérité dans la charité » (né en 1931).

u: « Merci pour la lettre que vous nous envoyez depuis longtemps et que je lis à chaque fois. [...] 99 fois sur 100 vous avez raison dans les dossiers abordés. Merci. Bien fraternellement »

u: « Dossier tout simplement excellent » (né en 1960).

u: « Merci de cet exposé dans votre lettre n°23 sur la laïcité et le laïcisme. Que d'ignorances à ce sujet [...] Certains confrères se réjouissent de dire que nous avons un Président de la République "catholique pratiquant" oubliant que la quasi-totalité des lois civiles contraires aux lois de

Dieu, faites ou votées par des catholiques – et appliquées aussi – méritent l'excommunication, même si elle n'est pas prononcée publiquement » (né en 1921).

u: « Merci pour la Lettre que je reçois régulièrement depuis le début de sa parution et que je lis attentivement. Profitant d'une mutation, je viens m'abonner à la *Lettre à nos frères prêtres*, afin de continuer à la recevoir. Votre lettre fait du bien, et en la lisant je ne me sens pas seul devant des situations difficiles à vivre, à commencer par tous ces laïcs qui se prennent pour le curé de la paroisse, ainsi qu'une liturgie appauvrie par mes prédécesseurs qui mettaient le social en avant au détriment du spirituel. Certes, je ne les condamne pas... En arrivant à mon nouveau poste, comme dans mon ancienne paroisse, j'ai instauré l'adoration du Saint Sacrement de manière régulière. Ainsi je me sens porté, ainsi que la vie de la paroisse... où il y a une grande attente spirituelle ! Merci ! En union de prières » (né en 1961).

Qu'il me soit permis de profiter de

cette lettre pour remercier ici tous les prêtres qui, par leur soutien financier, nous aident à subvenir aux frais de cette publication, qui sont à vrai dire conséquents.

u: Ce dernier témoignage rejoint celui reçu oralement d'un curé de paroisse incardiné dans un autre diocèse (né en 1947), qui parlait de la désertification des églises : « Il suffit d'ouvrir les yeux pour réaliser que la seule chose qui attire, c'est la pratique traditionnelle : saluts du Saint-Sacrement, chapelets, pèlerinages ».

A cette énumération qu'il faisait, je voudrais ajouter, de par mon propre témoignage personnel : « et messe traditionnelle ».

*Ce numéro
vous a paru intéressant ?
diffusez-le !*

Vous pourrez vous en procurer des exemplaires en écrivant au secrétariat de la *Lettre à nos frères prêtres*, pour le prix de 2 € l'unité (réduction par nombre, tél. 05 61 74 27 93. HB)

Lettre à nos frères prêtres

Cette lettre se veut avant tout être un organe d'échanges avec les prêtres de l'Eglise de France. Puisque tout échange se doit d'être réciproque, nous lirons avec joie vos réactions. N'hésitez donc pas à nous écrire, en adressant toute correspondance à :

Abbé P. de La Rocque, Lettre à nos frères prêtres, 2245 av. des Platanes, 31380 Gragnague.

Bulletin d'abonnement

Prix au numéro : 2 €; **Abonnement annuel (4 numéros) : 7,50 € – pour les prêtres : 4 €**

Prénom : Nom :
Adresse :
Code Postal : Ville :

Je m'abonne à la lettre ; je verse donc la somme de 7,50 €

Je parraine . . . prêtres pour leur abonnement annuel ;

Je verse donc la somme complémentaire de €

Règlement : - par chèque à l'ordre de « SCSPX, Lettre à nos frères prêtres » ;
- par virement automatique : nous contacter.

Adressez votre courrier à : LNFP – service abonnements – 2245 av. des Platanes, 31380 Gragnague.